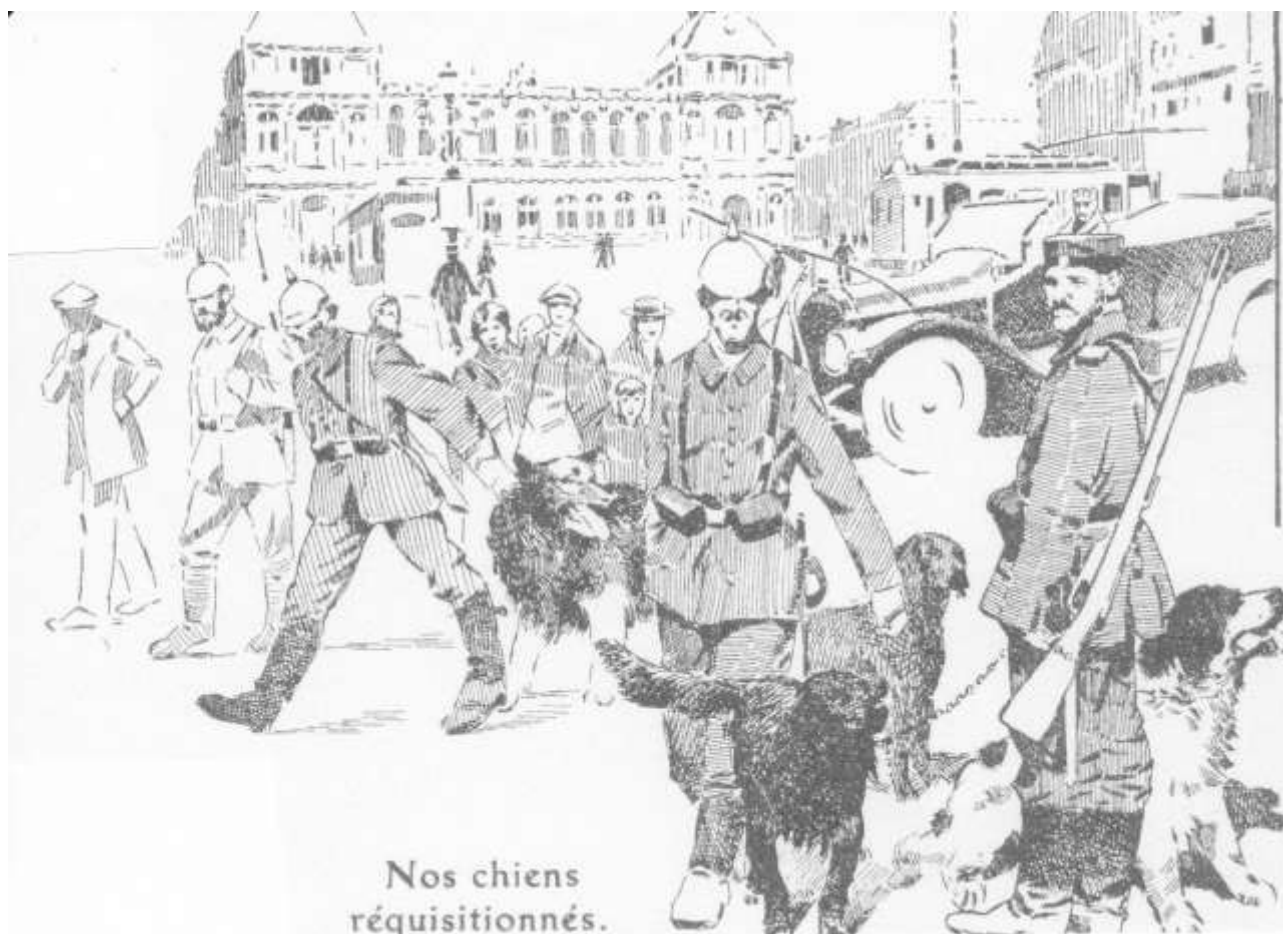


## Chronique animalière n° 8 :

### Les réquisitions d'animaux dans Bruxelles occupée (1914-1918) : les chiens taxés et réquisitionnés !

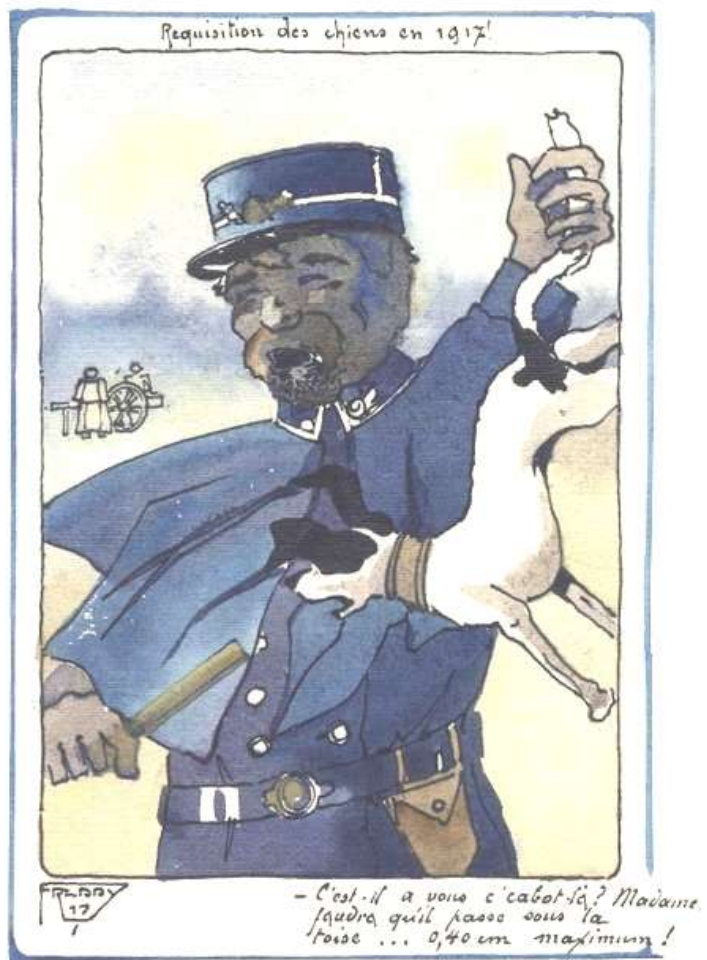


Pas plus que les hommes, les chiens n'échappent aux restrictions dues à la guerre. En effet, les toutous souffrent eux aussi de la faim et des privations, à un point tel, qu'au début de 1916, le Comité National de Secours et d'Alimentation prend des initiatives pour améliorer l'alimentation des chiens de compagnie. A l'initiative de la Société Royale Saint-Hubert, de nouvelles cartes de ménage sont distribuées permettant aux maîtres d'acheter des biscuits pour leurs fidèles compagnons à quatre pattes. Les journées de certains propriétaires de chien se passent alors en file à stationner devant l'un des nombreux magasins communaux du CNSA. L'un d'eux – mentionné en mars 1916 rue des Six-Jetons, se spécialise même dans l'écoulement de biscuits pour chiens directement importés des Pays-Bas.<sup>i</sup> Pour prévenir les fraudes, le gérant veille à ce que chacun se voit attribuer, en fonction de la taille de l'animal, une part équivalent à 10, 15 ou 20 kilogrammes de biscuits par mois. En contrepartie, les particuliers s'engagent à ne pas frauder en distribuant cette précieuse marchandise à leurs amis et voisins. Tout abus est sévèrement puni de prison sur accusation d'escroquerie ; pour couronner le tout, la police de Bruxelles organise régulièrement des visites domiciliaires pour vérifier si les gens ont bien déclaré un animal qui correspond à la quantité qui leur a été vendue.<sup>ii</sup>

Mais la pression mise sur les fraudeurs n'empêche pas la situation de s'aggraver. En août 1917, incapable de se fournir davantage en nourriture canine, la Société Royale Saint-Hubert adresse à ses membres une circulaire indiquant quelques moyens de tenir leurs bêtes en vie. Elle se termine sur cette recommandation mélancolique : « Les propriétaires qui ne peuvent plus donner à leurs chiens les soins voulus ont le devoir de les supprimer. Cette dure nécessité est préférable à de cruelles

privations. S'ils en sont réduits à cette extrémité, qu'ils aient soin de les faire disparaître sans d'inutiles souffrances. L'intervention d'un médecin vétérinaire ou de la Société de lutte contre la cruauté envers les animaux est tout indiquée dans cette éventualité. »<sup>iii</sup> Quelques jours plus tard, le siège social de cette société – situé au 43, rue de Veeweyde – est assailli par un cortège de vieilles dames, résignées, conduisant au bout d'une laisse, leurs chiens affamés pour les livrer à la cloche asphyxiante.<sup>iv</sup>

La détresse des Bruxellois face à la dégradation extrême du mode de vie de leurs animaux de compagnie n'empêche en rien l'état major allemand de prendre des mesures pour contrôler et préparer la saisie des chiens. Celle-ci est exigée par Berlin pour soutenir l'effort de guerre du Reich. Faisant écho à l'extrême anxiété ressentie par la population bruxelloise, voici ce que Paul Max rapporte dans son journal à la date du 11 octobre 1917 : « Il y a quelques jours, un arrêté annonçait que la « taxe des chiens » était portée de 10 ou 15 F. à 40 F. Cela a aussi donné naissance à un tas d'autres taxes qui n'existent



jusqu'à présent que dans l'imagination des gens : taxe sur les pianos, taxe sur les machines à coudre, taxes sur les chats, les perroquets, les canaris...etc. Ca peut aller loin. »<sup>v</sup> Et cela ira effectivement très loin ! Un mois à peine après avoir ordonné la déclaration des chiens et appliqué la taxe pour l'ensemble du territoire bruxellois, voilà que l'occupant fait savoir – par un arrêté du 27 novembre 1917, que tous les chiens mesurant au moins quarante centimètres au garrot pourront être saisis par l'armée allemande.<sup>vi</sup> Les gens se retrouvent obligés de présenter leur chiens à l'abattoir de la Ville qui occupait alors l'emplacement de l'Institut des Arts et Métiers à l'actuel boulevard de l'Abattoir.<sup>vii</sup> Là les Allemands effectuent un premier choix entre les toutous. Ils en gardent certains, tandis que les médors qui ne sont pas retenus sont marqués d'une empreinte dans le poil comme faisant partie d'une « fournée ultérieure ». En marge de ces évènements, des caricaturistes comme René, présentent – avec le recul propre à ce type de dessin – les conséquences de ces réquisitions sur les rapports qu'entretient la classe bourgeoise avec leurs animaux de compagnie et plus spécialement avec les chiens appréciés jusqu'alors pour leur belle taille et leur pedigree. Cette bourgeoisie est sommée – au même titre que les autres classes sociales – de céder ses chiens à l'armée allemande comme vulgaires recrues militaires. Un exemple est donné par la mésaventure d'une jeune dame, obligée de faire comparaître son fidèle berger noir Groenendael devant la commission allemande qui siégeait alors dans les locaux de l'ancienne école militaire à la Cambre.<sup>viii</sup> La bête superbe, d'une grâce, d'une élégance et d'une souplesse rares, fut prise sans aucune hésitation. Sa maîtresse ne la reverra plus jamais, malgré ses recherches. Qu'était-elle devenue ? Était-elle morte au cours d'une bataille ? Un Allemand l'avait-il prise et emportée chez lui ?

Pour échapper à ces incertitudes du sort et à l'humiliation suprême de devoir se soumettre aux exigences des Allemands, jusqu'à leur donner leurs chiens, beaucoup de propriétaires considéreront comme plus patriotique de tuer leur animal. C'est ainsi que, quelques jours à peine après le début

## L'asile de Veeweyde à Anderlecht

Très aimablement reçus par M<sup>me</sup> la Directrice, nous avons eu l'occasion de visiter les chenils et les installations diverses de l'asile pour animaux domestiques à Anderlecht, rue de Veeweyde, n° 43. Le but de cette institution, suffisamment connue de nos lecteurs, est digne de tous les éloges et de tous les encouragements. Moyennant la modeste redevance annuelle de dix francs, on peut s'ins-

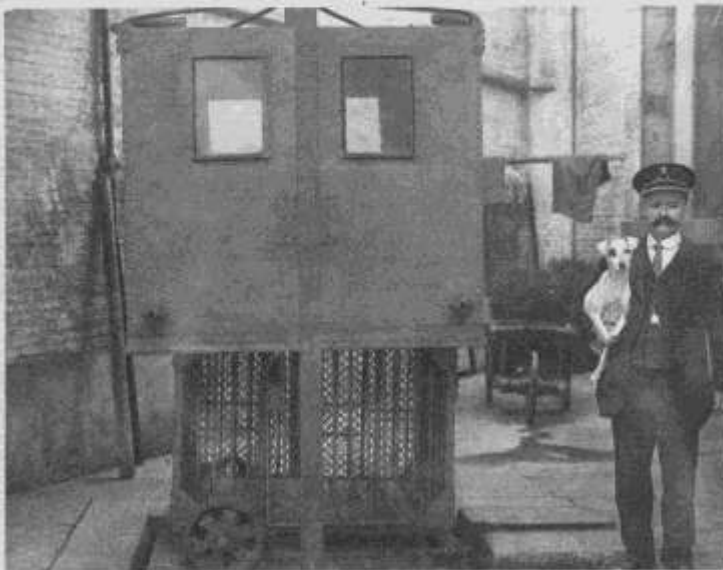


M<sup>me</sup> la Directrice avec son petit préféré



La voiture pour les prises à domicile

crire à titre de protecteur de l'œuvre. Il y a sans doute beaucoup de misères à soulager en ce moment, mais nos braves toutous et matous ne doivent pas être oubliés, et nous pouvons bien leur laisser quelques miettes de notre générosité.



A la fourrière : la cloche dans laquelle sont asphixiés les chiens errants



Une vue d'un chenil Photos Polinet

des réquisitions au début du mois de décembre 1917, les Allemands auront la surprise de trouver, gisant morts au beau milieu de l'avenue Louise, deux magnifiques chiens de grande taille. Les deux bêtes étaient liées l'une à l'autre par un ruban tricolore belge portant, sur un papier épinglé, cette inscription : Morts pour la Patrie !

## Conclusion

Les guerres mettent en lumière des faits ordinaires du quotidien que le temps de paix empêche souvent de bien voir. En nous replongeant, en compagnie de Jean d'Osta, dans ce Bruxelles du début du siècle, nous étions loin de nous imaginer trouver une présence aussi importante d'animaux. En 1910, comme moyen de traction, les chevaux ou les chiens tiennent encore un rôle primordial : leur force de travail est encore fortement utilisée et leur présence rythme le quotidien de la capitale. En 1914, l'entrée en guerre du pays remet en cause cette place de l'animal dans la ville comme à la campagne. Notre capitale offre un gigantesque réservoir de forces animales dans lequel l'armée allemande n'hésite pas à puiser durant quatre ans pour soutenir son effort de guerre sur le front de l'Ouest. Le rythme des réquisitions permet de prendre la mesure de la mobilisation des animaux dans cette guerre. Véritable moteur des armées, les chevaux sont parmi les premiers à être saisis par l'occupant. L'augmentation du nombre d'équidés en ville, dès août 1914, participe à asseoir le douloureux sentiment de la présence de l'armée allemande, tandis qu'à partir de 1916, leur surexploitation au front et sa conséquence, qui est leur disparition des rues bruxelloises, désorganisent profondément les transports dans la ville. Les gens sont alors obligés de compter sur les bestiaux pour les transports, sur les moutons, les chèvres, les volailles pour continuer à vivre et même à survivre dans des conditions extrêmes. Malgré l'occupation, les animaux continuent à fournir leur force de travail, leurs produits, leur viande, pour permettre aux gens d'affronter le quotidien. De leur côté, les citoyens bruxellois redécouvrent l'utilité des animaux de pâture ou d'élevage, quand ils en ont la possibilité, ou se résolvent à manger chiens et chats dans les cas les plus critiques.

L'idée même de donner son cheval ou son chien aux Allemands éveille, chez les Bruxellois de toutes classes, des sentiments de frustration, de protection et de patriotisme à l'égard de leurs animaux jusqu'à essayer de les cacher ou à abattre leur chien de compagnie. Assurément, les animaux ont tenu – durant les quatre années d'occupation – une place qu'ils ne retrouveront plus dans la ville une fois le premier conflit mondial terminé.

**Jonathan D'Haese**  
**Historien (ULB)**

---

<sup>i</sup> AVB, Archives de la Guerre 14-18, Comité Bruxellois de Secours et d'Alimentation, 92, Biscuits pour chiens. Il s'agit d'une correspondance où le délégué du Comité central de ravitaillement propose au président de la section Bruxelloise, Monsieur Wurth, l'achat de rations canines, importées directement des Pays-Bas, via Anvers. Cette correspondance s'étant principalement entre janvier et juin 1915.

<sup>ii</sup> Gilles, Ooms, Delandsheere, *Cinquante mois d'occupation allemande*, Librairie Albert Dewit, Tome II, Bruxelles 1916, p. 82

<sup>iii</sup> Gilles, Ooms, Delandsheere, *Cinquante mois d'occupation allemande*, Librairie Albert Dewit, Tome III, Bruxelles 1917, p. 380

<sup>iv</sup> Gilles, Ooms, Delandsheere, *Cinquante mois d'occupation allemande*, Librairie Albert Dewit, Tome III, Bruxelles 1917, p. 381

<sup>v</sup> Sven Soupart et Michaël Amara (dir), *Notes d'un bruxellois sous l'occupation (1914-1918). Le journal de Paul Max*, Archives de la Ville de Bruxelles, 2006, p. 230

<sup>vi</sup> Il était néanmoins possible de se faire rembourser la taxe prélevée sur les chiens réquisitionnés en vertu de l'arrêté allemand du 28 octobre 1917. D'après l'avis, il suffisait d'adresser une demande aux receveurs compétents,

---

accompagnée du bon de réquisition et de la quittance de la taxe. Cette initiative, prise par le gouverneur de Brabant, n'eut cependant aucun effet sur le rythme de saisie des chiens par l'armée allemande. (Avis, Proclamations et nouvelles de guerre, t. 27, 24/11 au 31/12/17, p. 71)

vii Voir la notice consacré au Boulevard de l'abattoir dans l'inventaire du Patrimoine monumental de la Belgique, tome 1A, Région de Bruxelles Capitale, Editions Mardaga, 1994, p. 1

viii « Les réquisitions », in G. Rency, *La Belgique et la guerre I. La vie matérielle durant la guerre mondiale*, 1924, pp. 193-194